

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.05PR
concernant**

**la demande de crédit d'investissement complémentaire de Fr.190'000.-- pour
l'installation de cellules photovoltaïques supplémentaires couvrant la totalité
de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 19 avril 2011 à 19h15 en salle de conférence du Service des Energies

Elle était composée de Madame Josy TESSA et Messieurs Guy ANGELOZ, Pascal BLUM, Bexhet HALIMI, Walter MÜLLER, Thierry PIDOUX, Christian GIROUD (remplaçant de Sylvain PITTET) et du soussigné désigné et confirmé comme rapporteur. Madame Magrieta DONKER était absente.

La délégation municipale était composée de Monsieur Cédric PILLONEL, municipal. Nous le remercions pour sa présence et les nombreux renseignements fournis à la commission.

Après une présentation détaillée du projet et de son financement, la commission a pris acte que le montant adopté par le conseil communal du 06 mai 2010 (frs.650'000.-) prévu pour une puissance installée de 56kWp et permettant de couvrir 100% de la toiture, ne couvrait plus que 80% de la superficie totale de la toiture de la salle de gymnastique. Un montant supplémentaire de frs.190'000.- permettrait de combler les 20% manquants, soit une augmentation de la production de l'ordre de 19 kWp annuel. Cela représente la consommation moyenne annuelle de 25 ménages.

Le choix de prendre une entreprise locale est primordiale pour le bon développement économique et la crédibilité de notre ville. Les panneaux flexibles proposés par FLEXCELL ont un rendement légèrement inférieur aux panneaux photovoltaïques solides. Cependant la toiture ne serait pas en mesure de supporter un poids aussi élevé, et pour autant, le choix des panneaux flexibles est plus adapté.

Les articles 1, 2 et 3 sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

En conclusion, votre commission approuve cet investissement nécessaire à ce jour, et vous propose d'accepter les articles proposés par la Municipalité tels que présentés à la page 2 du présent préavis.

Pour la commission, le rapporteur :
Pascal Gafner

